
*BILAN ET PERSPECTIVES POUR RÉACTIVER
L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À BRUXELLES
Vers un nouvel élan pour les commissions d'avis*

La Commission régionale de développement (CRD) constate que les commissions d'avis rencontrent certaines difficultés qui entraînent des frustrations et découragements. À l'occasion de son 30^e anniversaire, la CRD a réalisé, avec le concours d'autres commissions d'avis, un travail de bilan et perspectives sur trois grands enjeux :

- les rapports entre recherche, expertise et savoir et le politique ;*
- les formes de participation et de coproduction citoyennes ;*
- les rapports entre vision, narratif, imaginaire et projet urbain.*

Des ateliers ont été organisés les 7 et 23 mars et le 20 avril 2023 avec des dizaines de participants de différents administrations, secteurs (privé et public), citoyens et disciplines académiques. Trois textes avec différents auteurs ont été publiés dans un livret. Le 30 mai 2023 s'est tenu au Parlement bruxellois un colloque reprenant les trois thèmes en les mettant encore un fois en débat dans des panels composés de responsables politiques, représentants de la société civile et experts académiques.

Voici en 10 points les plus importantes conclusions de ce riche parcours de débats et d'échanges pour réactiver l'urbanisme et l'aménagement du territoire en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), pour des politiques basées sur une meilleure relation avec la production du savoir, pour une démocratie plus participative, pour une vision et un narratif au centre du projet urbain.

1. Pour une meilleure relation entre les commissions d'avis et l'exécutif

La RBC a une multitude de commissions produisant des dizaines d'avis argumentés. Ce travail devrait s'inscrire dans *une relation plus collaborative entre expertise et politique* et entre les différentes instances consultatives. Les instances d'avis demandent un retour de la part des responsables politiques, une fois que la décision gouvernementale a été prise, afin de comprendre les raisons qui ont amené à tenir compte ou non de leurs propositions. De plus, elles pensent nécessaire d'avoir une vision sur les plans, projets et agendas à venir. À cette fin, il est proposé d'installer une *Conférence des commissions* qui aurait une réunion semestrielle avec les gouvernements pour entendre les grandes orientations des projets devant nous.

2. Pour plus de transversalité, d'intégration et de collaboration en RBC

Bruxelles est culturellement la ville la plus diverse d'Europe. L'organisation institutionnelle est très fragmentée et segmentée (communautés, 19 communes). Il y a beaucoup d'administrations. Tout cela se tient dans un territoire commun. Nous sommes confrontés à des urgences : crise sociale et énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, développement de la biodiversité, crise de l'accueil des immigrés, bouleversements socio-économiques...

Nous avons impérativement besoin d'un focus sur un projet de développement intégré et transversal qui mobilise la population et relie les cultures différentes, les échelles institutionnelles différentes et les multiples organismes de la société civile. Pour une plus grande efficacité de l'action publique, sortons de nos silos ! Des lieux de rencontres et d'échanges libres doivent être mis en place.

De même, toutes les actions publiques devraient intégrer cette approche multidisciplinaire dans le cadre global du PRDD.

3. Pour une meilleure programmation et diffusion des recherches

Beaucoup de savoir est produit à Bruxelles, que ce soit par des académiques, des administrations ou des bureaux d'études. Il faut néanmoins renforcer tant la stratégie de recherches et sa programmation concertée que la diffusion des résultats et la mise en débat public des conséquences à en tirer. L'urgence imposée par les défis climatiques et énergétiques exige, en effet, une efficacité accrue de l'action publique basée sur une meilleure utilisation des savoirs produits, une exploitation optimale des données, un monitoring constant des actions. Il faut à la fois garantir la liberté académique et exiger la transdisciplinarité.

La Région devrait *donner des moyens suffisants à Perspective* pour centraliser les connaissances à Bruxelles (*data base* et accessibilité sur Internet notamment des *Executive summaries*) et veiller à la capitalisation des résultats, et au *Brussels Studies Institute* pour augmenter la diffusion, la synthèse des études et recherches et la mise en débats des pistes de travail. Il serait aussi utile de capitaliser les résultats des études et rapports d'incidences, tout en revoyant leurs modalités pour qu'ils conservent leur objectif premier d'améliorer les projets. Il est aussi urgent d'installer un *Observatoire de la métropole bruxelloise* : pour ajuster les politiques régionales, il faut prendre en compte le contexte de la Communauté urbaine bruxelloise.

4. Pour une formation permanente des acteurs publics et privés impliqués dans le développement urbain, en lien avec la recherche

À l'instar de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) en Wallonie, il serait très utile de charger les chercheurs d'une *mission de formation permanente des agents des administrations* (réseau des fonctionnaires urbanisme, mobilité, environnement) et des opérateurs privés. En Flandre, le Jury *Stadsvernieuwing* et ses rapports et journées d'études ont également un effet positif d'augmentation qualitative des capacités des villes et des agents responsables des projets.

5. Pour plus de publicité et transparence et d'évaluations des politiques

Les bilans et les recherches faites par les administrations ou commandés à des chercheurs ou bureaux d'études, les évaluations des politiques publiques de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), doivent être *disponibles et communiqués, et faire l'objet de débats* dans les assemblées, les communes et les commissions. À côté des rapports annuels d'activités des organismes publics, il faut renforcer les évaluations externes (modèle UE : évaluations *ex ante, mid term, ex post*).

6. Pour une activation et une clarification de la participation citoyenne

En vue d'améliorer l'exécution des politiques et des expériences récentes avec la mise en œuvre des plans, il est important d'élargir les pratiques de participation citoyenne. Plusieurs pistes ont été évoquées :

6.1. Établir clairement les « règles du jeu » et élargir les publics

Il est impératif de clarifier et de simplifier les formes de participation citoyenne : leur donner un objectif clair et précis, assurer un suivi, diversifier les formats, des démarches proactives pour toucher les publics marginalisés, organiser un retour sur les suites, mieux planifier les consultations, etc.

6.2. Organiser la participation locale dans la durée

Il faut généraliser les structures permanentes de participation locale dans les quartiers (conseils de quartiers, budgets participatifs, etc.) qui pourraient avoir une vision transversale : le manque de présence structurelle

des processus participatifs dans les quartiers a comme conséquence que les demandes de concertation sont toujours ponctuelles et segmentées. Un bilan et une synthèse des diverses pratiques dans les communes de la RBC seraient les bienvenus.

7. Pour une amélioration des procédures d'information-consultation

Les principales mesures d'information sont les « mesures particulières de publicité » prévues par le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT). La réforme du CoBAT doit être l'opportunité d'une amélioration : discuter plus publiquement des projets en amont, soumettre avant le concours du BMA le programme et les gabarits à enquête publique, instaurer un vrai dialogue dans la commission de concertation au-delà d'une audition des réclamants, activer les administrations pour élargir la participation...

8. Pour réaliser la co-construction des programmes et plans

La participation doit avoir lieu en amont du projet sur le programme et en présence des différents scénarios en discussion ; il faut réaliser un diagnostic participatif (Plans d'aménagement directeurs, Contrats de rénovation urbaine, Contrats de quartier durable), mobiliser des chercheurs et académiques et des bureaux d'études comme acteurs de la participation...

9. Pour une activation de la démocratie par plus de débat public

Assurer la publicité du Plan régional de développement durable (PRDD) et informer le public de son contenu et de la vision du Gouvernement, actualiser le PRDD après la pandémie et les crises climatique et énergétique ; mettre en débat dans les médias et avec le public les bilans, visions et projets et en faire un focus lors des différentes élections.

Avant de faire des choix concrets sur les nouvelles affectations du Plan régional d'affectation du sol (PRAS), il est nécessaire de mettre en débat un projet de ville révisé, tenant compte du rôle de Bruxelles et de la périphérie dans la métropole ; de la tension entre densifier et dédensifier ; de l'avenir pour les friches, réservoirs de biodiversité/réponses à des nécessités régionales (logement, emploi, économie, logistique...) ; d'une stratégie énergétique par quartier ?

Finalement, nous avons besoin d'une intégration explicite des plans dans cette vision transversale : obligation pour les plans (*Good...*) et pour les administrations de situer explicitement leurs plans dans le cadre du PRDD et du développement territorial.

10. Pour une légitimation des projets dans une vision plus relationnelle

Chaque projet concret, PAD ou autre instrument de planification devrait situer le projet dans le territoire proche et plus général de la RBC, indiquer les possibles effets ailleurs et situer la vision du projet dans le cadre des plans et visions générales. Chaque projet devrait aussi intégrer mieux les conditions futures de fonctionnement et de comment le mettre en œuvre et l'animer (« *software* ») tenant compte notamment de la très grande diversité culturelle des quartiers.

6 propositions d'amélioration des conditions de fonctionnement :

1. La Commission demande que le Gouvernement présente, devant **une Conférence semestrielle** des commissions d'avis, le cadre général des projets en cours, et les liens entre eux et les plans généraux, afin d'augmenter le caractère transversal de leurs réflexions.
2. La Commission souhaite être informée, et le cas échéant pouvoir faire des suggestions, quant aux **programmes de recherche ou d'études** financées par le Région dans les matières qui la concernent. Elle demande que le Gouvernement organise un lieu (physique et virtuel) où toutes ces études seraient consultables de même que leur *executive summary*.
3. La Commission souhaite que les résultats des études et des évaluations des politiques publiques puissent être **présentées et faire l'objet de débat**.
4. Concernant la participation citoyenne, la commission a relevé des insuffisances ou échecs de ces processus dans le cadre de certains plans et programmes régionaux. Elle a pris acte de la mission de conseil et d'encadrement dévolue à la Cellule Participation au sein de Perspective. Elle demande une rencontre semestrielle avec ses responsables pour être informées du chemin parcouru. Elle estime indispensable d'atteindre **un niveau amélioré de co-construction des projets**.
5. La Commission souhaite que le **débat public** relatif aux questions d'aménagement du territoire soit mieux organisé et plus récurrent. En particulier, elle souhaite pouvoir débattre du nouveau projet de ville qui sera un préalable à la révision du Plan régional d'affectation des sols (PRAS), puisqu'un nouveau PRDD ne semble pas à l'ordre du jour, et que le PRDD de 2018 n'a pu prendre en compte les conséquences de la pandémie (Covid) et que les problématiques de la biodiversité et du réchauffement climatique ont pris une ampleur déterminante.
6. La Commission demande le renforcement des moyens du Brussels Studies Institute, notamment pour mettre en place des propositions de **formation permanente des agents** régionaux et communaux, mais aussi des professionnels du secteur privé ; et des moyens de Perspective (IBSA et Connaissance territoriale) pour entre autres mettre en place un **observatoire permanent de la Métropole bruxelloise** (Communauté urbaine de Bruxelles).